

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/9/2011

Présents : 13

Absents excusés : MM. GEORGES Olivier et MONTIGNY Pascal

Secrétaire de séance : Mme COQUAZ Danielle

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BALDAZZA Pierre Marie, Président de l'association **AFTER EGO COMPAGNIE**, afin qu'il présente au conseil municipal cette nouvelle association locale ayant pour vocation le théâtre. Les répétitions se feront la mardi soir, salle de la Ruche.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2011 : Pas d'observation.

CESSION PARCELLE COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES COULEURS :

Monsieur le Maire rappelle avoir confié à la C.C.P.C. la mission d'évaluer le coût des travaux de viabilisation à réaliser sur la zone UI de la Z.A. La Crèche, afin de pouvoir en vendre une partie.

Après avoir rencontré le service "éco" et le Président de la C.C.P.C. il propose de céder une surface d'environ 11 ha à l'euro symbolique, les frais de viabilisation revenant à la C.C.P.C. dans le cadre de la compétence en matière de zones artisanales communautaires.

Le conseil municipal donne son accord de principe et le dossier sera soumis au conseil communautaire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de l'Isère sollicitant expressément la mise place d'un Plan Communal de Sauvegarde.

L'assemblée avait déjà repoussé cette échéance, mais devant les prérogatives préfectorales, il y a lieu de lancer l'opération.

Le P.C.S. consiste à recenser tous les dangers potentiels existants sur la commune et à gérer, à créer une commission de crise pour la protection de la population.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu d'un particulier proposant de vendre à la commune d'un terrain de 390 m² situé en zone ND du P.O.S.

Le conseil municipal, après avoir débattu, propose l'acquisition de la parcelle au prix de 0,30 € le m².

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette offre et est autorisé à signer l'acte en cas d'accord.

POINT SUR LES TRAVAUX ET COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire donne la parole à tous les responsables de commission afin de faire un point sur les travaux, les projets et autres réflexions.

Le conseil municipal donne son accord pour :

- remplacer certaines lampes de la salle polyvalente et mettre en place des leds et des lampes à basse consommation ;
- lancer les travaux de création d'une salle des associations, située dans le bâtiment du restaurant scolaire-accueil périscolaire ;
- Réaliser une portion de la route "allée des Topiaires ».

La commission voirie présente un cahier des charges pour lancer un appel à concurrence afin de s'assurer de la compétence d'un bureau d'études pour définir un programme de travaux pour les 3 années à venir. Le conseil donne son accord.

Chaque commission fait également part de ses réflexions.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire informe des réformes de la fiscalité engagées en matière d'urbanisme à compter de mars 2012.

Différentes taxes liées aux autorisations de construire (Taxe Locale d'équipement, du C.A.U.E., taxe sur les espaces naturels et sensibles. etc) vont être supprimées et remplacées par une taxe unique dite taxe d'aménagement.

Celle-ci comportera deux parts, l'une communale et l'autre départementale.

Les élus ont jusqu'au 30/11/11 pour fixer le ou les taux qui s'appliqueront sur leur collectivité à compter de cette date.

Monsieur le Maire propose que la commission des finances travaille sur ce dossier et fasse une proposition de taux lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait accepté d'aider financièrement ANIM'LOISIRS pour la venue du « BAGAD DE LANN BIHOUE », l'association ayant décidé de faire défiler ce groupe dans les rues de la commune et d'offrir un concert gratuit à la population.

Le conseil donne son accord pour verser 1200 € de subvention.

Monsieur le Maire propose de verser, comme toutes les années, la participation communale au centre de loisirs de la MJC en fonction du nombre d'enfants l'ayant fréquenté durant les vacances scolaires.

La participation de 2011 s'élève à: 403.80 €.

DEMANDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE :

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec une personne de la C.C.I. et Madame CHAUDET, représentant les commerçants de Montalieu, en vue de l'organisation d'un week-end sous le signe de la découverte des produits et du goût à la salle polyvalente.

Il demande aux élus leur d'accord pour le déroulement de cette manifestation et quelles seraient les conditions financières de location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal propose pour le week-end, 1500 € si les entrées sont gratuites, et 1800 € si les entrées sont payantes.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre ces informations.